



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 septembre 2025

Procès-verbal

En l'an 2025, le jeudi 18 septembre 2025 à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 septembre 2025, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence des 3 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. HOULLIER Jean-Jacques – M. ROULON Alexandre – Mme Marylène PETIT - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - Mme Katia GUILLOT – M. Franck JOSEPH-THEODORE – M. BOUILLAULT Jean-Claude -

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Roseline PINEAU - Mme Corinne LORIN - Mme Amandine BRIAND - M. Mickaël GUILLOT –

Presse : Thérèse RINUITS

Nombre de pouvoirs : 1 – M. Nicolas TURQUOIS (donne pouvoir à RENAUD E.) -

Absents excusés : M. ZAGAROLI Louis - M. GIANSANTI Arnaud

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme Martine COLOMBET

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2025 et du 3 juillet 2025.

ORDRE DU JOUR

- *Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCPL*
- *Convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne*
- *Admission en non-valeurs*
- *Tarif location matériel vidéo projection et sonorisation salle polyvalente*
- *Subvention DRAC : Maîtrise d'œuvre, Mission de base des travaux d'urgence du site castral*
- *Subvention Fondation du Patrimoine pour les travaux du site castral*
- *Convention particulière avec l'Agence des Territoires 86 pour les travaux rue de la Pierre Levée*
- *Décision du Maire*
- *Questions diverses*

Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCPL

Présenté par Edouard RENAUD

Convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur RENAUD explique la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales et des services proposés.

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide d'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne.

Admission en non-valeurs

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur RENAUD expose au Conseil Municipal que le comptable public du SGC NORD- VIENNE demande d'admettre en non-valeurs des titres de recettes après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

Il s'agit de créances relatives à des frais de cantine scolaire et un versement de cotisations par la mutuelle de prévoyance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 32.93 €.

Tarif location matériel vidéo projection et sonorisation salle polyvalente

Monsieur RENAUD rappelle l'installation de matériel de vidéo-projection et de sonorisation à la salle polyvalente de Moncontour.

Il précise qu'à la demande des associations ou des particuliers, ce matériel sera mis à disposition.

Il convient donc de fixer les tarifs de location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le prix de location à compter du 1^{er} octobre 2025 :

- ◆ Associations → gratuit
- ◆ Particuliers → 50 €

Validation du diagnostic et de l'estimation financière, présentation du plan de financement, engagement du deuxième marché subséquent de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre et des autres prestations intellectuelles

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de l'opération pour la restauration du site castral de Moncontour.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une convention a été signée et engagée conformément à la délibération du 20 mai 2021 avec l'Agence des Territoires de la Vienne afin qu'elle assure une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre jusqu'à la notification rendant exutoire le second marché subséquent de l'accord cadre avec l'équipe Maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'ATELIER BERTRAND PENNERON ARCHITECTE.

Monsieur le Maire rappelle également, conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2022 suivant l'article L2122-22 du CGCT, la décision de conclure un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée sous forme d'accord cadre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est à l'ATELIER BERTRAND PENNERON ARCHITECTE pour réaliser le 1er marché subséquent correspondant à la mission DIAGNOSTIC.

Suite à la remise de ce diagnostic très complet, l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé et chiffré un scénario prenant en compte les besoins des utilisateurs/usagers. Ce scénario représente un coût travaux estimé à 879 505 € HT soit un coût d'opération estimé à 1 230 100 € HT (1 466 555 € TTC), tel que détaillé dans le tableau du coût d'opération.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur le programme de restauration de ces édifices.

Il expose ensuite que pour mener à bien ce projet, il convient de s'ajointre les compétences :

- d'un Contrôleur Technique (CT),
 - d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS)
 - de diverses prestations intellectuelles nécessaires à la bonne exécution du projet.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le diagnostic de maîtrise d'œuvre
- d'engager cette opération correspondant à un coût d'opération de 1 230 091 € HT correspondant à 1 466 555 € TTC sous réserve qu'elle soit scindée en tranches ferme et conditionnelle/optionnelle de la façon suivante :
 - Tranche ferme (coûts prévisionnels travaux = 436 750 € HT soit un coût d'opération de 642 540 € HT)
 - Etudes de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'élaboration des autorisations de travaux
 - Travaux d'urgence et mise en sécurité de la chapelle, des remparts et du donjon
 - Travaux conservatoires et de restauration de la toiture du donjon
 - Tranche conditionnelle/optionnelle : (coûts prévisionnels travaux = 625 255 € HT)
 - Travaux conservatoires et de restauration des remparts M01 et M12

L'affermissement de la tranche conditionnelle/optionnelle étant soumise aux résultats des études de maîtrise d'œuvre, à la capacité budgétaire de la commune à mener bien cette opération et à l'octroi des différentes subventions afférentes.

- décide de donner délégation au Maire suivant le 4^o alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour attribuer le 2^{ème} marché subséquent du marché de maîtrise d'œuvre, organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des marchés, avenants ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition du projet et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération de 1 230 100 € HT, et des crédits inscrits au budget.
- d'attribuer la mission de conduite d'opération à l'Agence des Territoires de la Vienne conformément à la proposition présentée,

Subvention DRAC : Maîtrise d'œuvre Mission de base pour les travaux d'urgence et mise sous surveillance du site castral, travaux de conservation du donjon et restauration des remparts :

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de l'opération pour la restauration du site castral.

Le Conseil Municipal a validé le Diagnostic de maîtrise d'œuvre réalisé par l'Atelier B. PENNERON ARCHITECTES pour la restauration du site castral et souhaite engager la maîtrise d'œuvre Mission de base/Etude et mise sous surveillance de la chapelle, des remparts et du Donjon.

Le Conseil Municipal :

- Sollicite le concours financier de la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre des Monuments Historiques classés et inscrits - Programmation 2025 pour la réalisation de la phase Mission de base/Etude de maîtrise d'œuvre et mise sous surveillance de la chapelle, des remparts et du donjon,
- Approuve le plan de financement pour la réalisation de la phase Mission de base/Etude de maîtrise d'œuvre et mise sous surveillance de la chapelle, des remparts et du donjon, de la façon suivante :

DRAC	19 011.84 € (30%)
Conseil Départemental Volet 4 - 2023	15 843.20 € (25%)
FNADT	19 011.84 € (30%)
Autofinancement H.T	9 505.91 € (15%)
TOTAL DES DEPENSES H.T	63 372.79 €

Subvention Fondation du Patrimoine : Maîtrise d'œuvre Mission de base pour les travaux d'urgence et mise sous surveillance du site castral, travaux de conservation du donjon et restauration des remparts :

Comme pour le sujet ci-dessus, Monsieur RENAUD rappelle l'engagement de l'opération pour la restauration du site

castral.

Le Conseil Municipal a validé le Diagnostic de maîtrise d'œuvre réalisé par l'Atelier B. PENNERON ARCHITECTES pour la restauration du site castral et souhaite engager la maîtrise d'œuvre Mission de base/Etude et mise sous surveillance de la chapelle, des remparts et du Donjon.

Le Conseil Municipal :

- Sollicite le concours financier de La Fondation du Patrimoine au titre des frais d'ingénierie pour la réalisation de la phase Mission de base/Etude de maîtrise d'œuvre et mise sous surveillance de la chapelle, des remparts et du donjon,
- Approuve le plan de financement pour la réalisation de la phase Mission de base/Etude de maîtrise d'œuvre et mise sous surveillance de la chapelle, des remparts et du donjon, de la façon suivante :

DRAC	19 011.84 € (30%)
Conseil Départemental Volet 4 - 2023	15 843.20 € (25%)
FNADT	19 011.84 € (30%)
Autofinancement H.T	9 505.91 € (15%)
TOTAL DES DEPENSES H.T	63 372.79 €

Après échange avec M. Alain DUBOIS, délégué thématique pour les financements nationaux, la Fondation du Patrimoine prendrait en charge le montant de l'autofinancement de la commune soit : 9505,91 € (sous réserve de l'étude du dossier).

Convention Particulière avec l'Agence des Territoires pour les travaux « rue de la Pierre Levée »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la lettre d'engagement signée et engagée par la délibération du 16/02/2022 avec l'Agence des Territoires de la Vienne afin qu'elle assure une mission d'étude de faisabilité « Sécurisation et valorisation de l'entrée d'agglomération RD 19 ».

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de poursuivre le projet en phase opérationnelle pour le réaménagement de la Rue de la Pierre Levée et propose que le Conseil Municipal se prononce sur la convention de l'AT86 incluant la complémentation des études et le suivi de chantier.

Monsieur le Maire présente la proposition de convention établie par l'Agence des Territoires de la Vienne :

- ↳ Aménagement de voirie, dispositif de ralentissement, créations de stationnements, aménagement paysagers ou encore l'organisation de circulations douces,
- ↳ Adaptations permettant de juguler la vitesse des véhicules, améliorer le confort et la sécurité des piétons dans un partage de l'espace harmonieux et embellir l'espace public.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne pour un montant global et forfaitaire de **6 584 TTC**, soit 12 jours d'étude à 430 € TTC la journée et 2 jours d'ingénierie à 712 € TTC la journée.

Décision du Maire :

- *Passation commande Etude géotechnique complémentaire pour la construction du Club House*
↳ GEO 6 chemin des BOIS - 79260 FRANCOIS pour un montant de 2 250 € H.T. soit 2 700 € TTC.

Questions diverses

- 1 - Travaux lotissement, bornage fixé le lundi 20 octobre à 9h30
- 2 - Cérémonie de la prise de commandement du Major LACOSTE le 8 octobre à 11 h à St Jean de Sauves. ↳ M. Jean-Claude BOUILLIAULT représentera la commune.
- 3 - Bornage effectué aux bâtiments et les dépendances de M. RAMBEAU Christian, en attente du diagnostic immobilier obligatoire pour l'acquisition.
- 4 - Feu d'artifice le 31 décembre 2025 à 23H30 à la Tour.

TOUR DE TABLE

MARYLENE - Lors de la dernière réunion avec le personnel de la cantine, il a été décidé de recommencer le système de tickets distribués aux enfants en fonction de leur conduite à la cantine. Cette méthode ayant été efficace auparavant.

- Demande d'achat de 10 coussins pour les petites chaises de la cantine et de 3 casques anti bruit pour les enfants sensibles.

BRUNO - Félicite l'association de la Tar'Dive pour son excellente soirée "Les Grandes Tablées" à Ouzilly-Vignolles le 06 septembre dernier, concert, repas, ambiance festive.

- Prévient d'un disfonctionnement d'une vitre sur le minibus. Une révision générale serait souhaitée.

- Souligne la bonne exécution des derniers travaux à la boulangerie, vitrine et porte d'entrée.

ROSELINNE - Demande le redressement d'un panneau près de chez elle.

- Signale que l'accès aux bennes de la déchèterie est rendu difficile à cause du système "anti chute" qui est trop haut et donc pas pratique.

CORINNE - Signale l'absence d'éclairage à Ouzilly-Vignolles

FRANCK - Demande que la pose des dos d'âne soit réalisée dès que possible.

ALEXANDRE - Indique qu'une voiture est toujours abandonnée sur le trottoir à Monts-sur-Messais, sans aucune nouvelle de son propriétaire elle sera enlevée par la gendarmerie dans 1 semaine.

ANNE - Evoque la préparation des colis de NOËL. Monsieur le Maire précisera le montant alloué.

JEAN-JACQUES - Nous rappelle que les vélos électriques n'ont pas été mis en service cet été. Aucune personne n'ayant été chargée de s'occuper de les louer. (à prévoir 2 antivols)

- Déplore le manque de communication avec la société RTL qui ne répond pas à nos appels. Des travaux sont toujours en cours, sans perspective de finition. Monsieur le Maire se charge de relancer l'entreprise.

MARTINE - Fait part de la cessation d'activité d'EDIPUBLIC fin juin sans que nous en ayons été informés...

En toute hâte, avant la période des vacances d'été, Florence, Eloïse et moi-même avons reçu 2 agences de communication qui se sont présentées à nous spontanément.

- MEDIAPLUS, Madame CHEF Clélia, qui a déjà travaillé pour notre commune.

-ISF Imprimerie, Monsieur NEVO Maxime, et PROJECTIL SOGEPRESS Régie publicitaire et agence de communication, Madame HELENE-KIBLEUR Christelle accompagnée de Matthieu PAYS.

En fonction de leur professionnalisme, leur sérieux, leur réactivité, leur transparence nous avons opté pour **ISF, PROJECTIL SOGEPRESS** qui assureront la conception, la mise en page, l'impression et le façonnage du MOMESTOU et de l'agenda.

A la suite de la réunion des associations le vendredi 10 octobre 19h à la salle de la mairie de Moncontour, nous leur transmettrons les informations concernant nos manifestations.

La commission du MOMESTOU composée d'Edouard Renaud, Louis Zagaroli, Jean-Jacques Houllier, Alexandre Roulon, Anne Peuvergne, Katia Guillot, Mickael Guillot, Estelle Goussé, Nathalie Baudet et moi-même se réunira pour lecture et correction du 1er BAT le 20 novembre ainsi que le 27 novembre pour le 2ème BAT.

L'impression se fera vers le 12 décembre en 650 exemplaires pour une livraison à Moncontour le 15 décembre.

La distribution du Momestou et de l'agenda se fera conjointement entre le 19 et 21 décembre (à préciser).

Edouard RENAUD clôture la séance à 21 heures 20.

Fait à Moncontour, le 18 septembre 2025

Le Maire : Edouard RENAUD

